L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS

JEUDI 24 JUILLET 1884.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

AMERIQUE, Santelli, mercredi, 23 juillet.
St-LAURENT, de Jousselin, mercredi 30 juil.
NORMANDIE Frangeul, mercredi, 6 août.

Prix du passage pour le Havre. Première cabine (vin compris)..$80 et $100
Deuxième classe......$60

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.

Entrepont, $22, avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à AD. SCHREIBER, 61 rue Carondelet, au premier.

North German Lloyd.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA GALVESTON.

Prix du passage d'entrepont, de Brême à la Nouvelle-Orléans ou à Galveston, directement ou par voie de New-York, $35.

Les soussignés émettent des ordres pour ces passages payés d'avance.

Notre agent du Texas, M. G. WALDO, à Houston, émet des ordres pour passages, payés d'avance pour tous les points de l'intérieur du Texas.

Des billets pour cabines ou l'entrepont, entre New-York et Brême, sont émis par les soussignés.

Billets d'entrepont (aller ou retour) $20.

La compagnie se réserve le droit de modifier les taux du passage ou jours de départs, sans avis préalable.

ED. F. STOCKMEYER & Cie, Agents-généraux, 42 rue de l'Union.

22 nov—

RED STAR LINE.

Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U., partant tous les samedis.

ENTRE NEW-YORK ET ANVERS.

LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.

Entrepont, $20; payé d'avance à Anvers $18; excursion, $36, y compris literie; 2e chambre, $50; excursion, $90. Salon, de $60 à $90; excursion de $110 à $160.

Peter Wright & Sons, Gen. Agts. 55 Broadway, N. Y.

A. K. MILLER & CO, 35 Carondelet, Ed. A. YORKE, coin Carondelet et Gravier.

3 nov—1an

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 22 juillet à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants—
KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Le steamer HUDSON, Capt. C. H. E. Freeman, partira de son quai, au pied de la rue Toulouse

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage -Cabine......$40
Entrepont.....20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à ALFRED MOULTON & CO Rue Carondelet No 41.

4 mai—1an

MANDEVILLE, COVINGTON et les SOURCES D'ABITA.

Vapeur de la Malle des Etats-Unis NEW CAMELIA.

SAISON D'ETE.

Commençant le 1er Mai 1884.

Le vapeur partira de Milneburg, à l'arrivée des convois de la gare Pontchartrain, au pied de la rue des Champs-Elysées:

TRAINS

Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Madisonville, Old Landing......1 p. m.
Mardis, Vendredis et Samedis, pour Mandeville et Madisonville, étendant l'excursion de Samedi jusqu'à Old Landing......4 p. m.

EXCURSIONS.

Mercredis, pour Mandeville et Old Landing......8 a. m.
Dimanches, pour Mandeville et Old Landing......7 a. m.
Mercredis, pour Mandeville et Madisonville......6 p. m.
Dimanches, Madisonville directement......6 p. m.

RETOUR

Laissera Madisonville Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis......5 a. m.
Laissera Old Landing Mardis et Vendredis......6 a. m.
Laissera Old Landing, Excursions Mercredis et Dimanches......3 p. m.
Le temps le permettant.

PRIX DU TRAJET aller ou retour...$1 00
JOURS D'EXCURSION, aller et retour..$1 00
Enfants, moitié prix.

Le fret est reçu journellement à la gare de fret du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE, Agent, 47 rue Carondelet.

30 avril—

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,

[illegible]

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art. Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY, D. D. S., DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE, 150...RUE DU CANAL.......150 près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25 août

ANT. CARRIERE, E. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No 139 rue Gravier.

Avances libérales sur consignations à nos Londres, Liverpool, le Havre e Bordeaux. m10ars

LIGNE COMMERCIALE FRANÇAISE

ENTRE LE HAVRE, ANVERS, BORDEAUX ET LA NLLE ORLÉANS.

FLOTTE DE LA COMPAGNIE:

Dupuy-de-Lôme	3,578 Tx.	Rouen	3,578 Tx
Paris	3,578 Tx.	Bordeaux	3,578 Tx
Hâvre	3,578 Tx.	Marseille	3,578 Tx
Nantes	3,578 Tx.		

Le nouveau Steamship MARSEILLE partira pour le Hâvre vers le 22 juillet, et sera suivi par le steamship BORDEAUX vers le 20 août 1884.

Billets de passage de la Nouvelle-Orléans au Hâvre, 2ème classe, $60, entrepont, $35

Billets d'aller et retour [entrepont], valables pendant six mois, $63, d'Anvers ou Bordeaux.

Ordres pour billets de passage (entrepont) d'Anvers et de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans $30, payable d'avance.

Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.

A ces prix la Compagnie fournira aux passagers une bonne nourriture [avec vin ou café], lit, couvertures, etc., et les ustensiles pour les repas.

Les vapeurs de la ligne sont tous neufs, et sont construits d'une manière à assurer aux voyageurs la plus grande sûreté avec tout le confort possible.

Le steamship MARSEILLE est parti du Hâvre le 27 mai, suivra partant d'Anvers le 5 juin et de Bordeaux le 10 juin.

La Compagnie se réserve les droits de changer les dates des départs, et de remplacer ces vapeurs par d'autres.

Pour achats de billets, etc., s'adresser à FORSTALL, CLAYTON & CO, 178 rue Commune.

13avr

Ligne de la rivière Rouge et de la côte.

BUREAU: 46 RUE DU CAMP. (1er étage,)

CHAS. P. TRUSLOW, Président. M. N. WOOD, surintendant. CHAS. W. DROWN, Secrétaire.

BAYOU LAFOURCHE. Pour Laurel Vallée et tous les débarcadères intermédiaires.

ASSOMPTION.
P. Charlet, Capitaine. Frank Bergeron, Commis. Part tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 12 M.

H. J. DICKEY, (à la place du Keokuk), part tous les MERCREDIS, à 12 M., et les SAMEDIS, à 5 P. M.

Côte Supérieure et Donaldsonville.

WHISPER,
J. P. Aucoin, Capitaine. Edw Nicolle, commis.
Part à midi, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, descendant la Côte les autres jours.

Des commis se trouveront sur la Levée en tout temps pour recevoir le fret pour tous les bateaux ci-dessus nommés. B. RIVET, Agent.

A partir de Laurel Valley, le steamer "Col. Hooker" prendra tout le fret destiné à "l'Assomption" au delà de ce débarcadère.

20 janv—

PHARMACIE DUCONGE.

39......RUE DE CHARTRES......39

NOUVELLE-ORLEANS.

A. CARROUCHÉ

SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie, si favorablement connue, un assortiment complet de:

MEDICAMENTS PATENTES, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité.

Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Ducongé.

Agence pour la vente du Willer's Dysentery Remedy. 1er sept 83—1 an

FRANTZ & OPITZ.

Coin des rues Royale et Bienville

Horlogers, Joailliers et Marchands de Montres

WALTHAM ET SUISSES.

Nous offrons aussi un assortiment choisi avec soin de Montres, Pendules françaises et américaines, de Diamants, de Bijouterie fine, d'Argenterie et argent massif et plaqués, des Ciseaux pour les dames, etc., etc.

Réparation de Pendules, de Montres et de Bijouterie.

Tous articles de Bijouterie faits sur commande. Diamants remontés selon les derniers genres.

N. B.—Il n'y a pas dans le magasin d'articles dorés, ni d'articles de qualité inférieure.

Célèbres Lorgnons d'Opéra de Lemaire.

1er sept—1an

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAIL ROAD.

LA VIEILLE ROUTE, SI SURE.

Qui conduit à toutes les villes de l'Est, sans changement de cars, et qui passe par Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fe, Lynchburg, et Washington, D. C., en chars dortoirs. Trains complets de la Nlle-Orléans à Louisville.

	Départ.	Arrivée.
Express	8:20 a. m.	9:50 p. m
Côte accommodations	3:35 p. m.	9:05 a. m
Malle rapide	6:25 p. m.	9:45 a. m

Un seul changement de cars, jusqu'aux villes de l'Est. Bureau des billets, coin St Charles et Commune où l'on peut s'assurer d'avance des places dans les "sleeping cars."

C. P. ATMORE, Agent Gén. des Pass.
JOHN KILKENY, Assist-Agent Gén des Pass.
W. B. KNISKEW, Agent pour les billets.
O. M. DUNN, Surintendant Général.
J. T. HARAHAN, Directeur Général

26 janv—

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAIL ROAD.

THE OLD RELIABLE ROUTE.

To all Eastern cities. Through without change to Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fla., Lynchburg and Washington, D. C., in Pullman cars. Entire trains through from New Orleans to Louisville.

	Leave.	Arrive.
Express	8:20 a. m.	9:50 p. m
Coast accommodation	3:35 p. m.	9:05 a. m
Fast Mail	6:25 p. m.	9:45 a. m

Only one change of cars to Northern and Eastern cities. Ticket office, corner St Charles and Common streets, where sleeping car accommodation can be secured

C. P. ATMORE, General Pass. Agent.
JOHN KILKENY, Asst Gen. Pass. Agt.
W. B. KNISKEW, Ticket Agent.
O. M. DUNN, Gen. Superintendent.
J. T. HARAHAN, General Manager.

26 janv—

Grande Route Jackson.

Illinois Central Railroad.

Convois à passagers, doubles tous les jours.

Départs.	Arrivées.
Express No 2..9.15 A. M.	Express No 1. 7.00 A. M.
Express No 4..5.30 P. M.	Express No 3. 10.45 A M

Excursion du Dimanche part......7:30 a m
Excursion du Dimanche arrive......8:20 p m

Le Standard Gauge, voie ferrée en acier à tous les points, Nord, Est et Ouest, faisant usage de chars dortoirs d'une extrémité à l'autre du chemin sans changement de voiture à Chicago, St. Louis, Memphis et Cincinnati

Un seul changement d'ici à New-York et les villes de l'Est.

Bureau des billets, 22 rue du Camp, coin Commune.

MATT. KENNEDY, Agent des Billets.
WM. MURRAY, Agent Général des Passagers pour le Sud.
J. W. COLEMAN, Assist. Agent Gén. des Passagers.

11déc

Great Jackson Route.

Illinois Central R. R. Co.

Double daily Passenger trains.

Leave.	Arrive.
Express No 2. 9:15 A. M.	Express No 1. 7:00 A. M.
Express No 4. 5:30 P. M.	Express No 3. 10:45 A. M

Sunday Excursion leaves......7:30 a m
Sunday Excursion arrives......8:20 p m

The Standard Guage, Steel Rail Route to all points North, East and West, with Pullman Sleepers through without change to Chicago, St. Louis and Cincinnati, and but one change to New York and other Eastern cities.

Ticket office—22 Camp St., cor. Common.

MATT. KENNEDY, Ticket Agent.
WM. MURRAY, Gen. Southern Pass. Agt.
J W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass. Agt.

12 déc—

Chemin de Fer Pontchartrain.

Heures de départ, à partir du samedi 17 mai.

DE MILNEBURG. Départ.		DE LA VILLE. Départ.	
5:00	a. m.	5:30	a. m.
6:30	a. m.	7.00	a. m.
7:30	a. m.	8:00	a. m.
8:30	a. m.	9:30	a. m.
11:00	a. m.	11:30	a. m.
12:01	p. m.	1:00	p. m.
1:30	p. m.	2:00	p. m.
2:30	p. m.	2:30	p. m.
3:00	p. m.	3:00	p. m.
3:30	p. m.	3:30	p. m.
4:00	p. m.	4:00	p. m.
4:30	p. m.	4:30	p. m.
5:00	p. m.	5:00	p. m.
5:30	p. m.	5:30	p. m.
6:00	p. m.	6:00	p. m.
6:30	p. m.	6:30	p. m.
7:00	p. m.	7:00	p. m.
7:30	p. m.	7:30	p. m.
8:00	p. m.	8:00	p. m.
8:30	p. m.	8:30	p. m.
9:00	p. m.	9:30	p. m.
10:00	p. m.	10:30	p. m.

O. M. DUNN, Surintendant.
J. T. HARAHAN, Président.
17 mai—

CHEMINS DE FER

QUEEN AND CRESCENT LINE.

New Orleans and North-eastern Railroad.

Ligne courte pour le fret et les voyageurs pour tous les points Au NORD et à l'EST et dans le NORD-OUEST.

Doubles trains-express solides par jour jusqu'à Chattanooga et Cincinnati.

	Départ de la Nlle-Orléans	Arrivée à la Nlle-Orléans
Express du matin	11:00 A. M.	4:10 P. M.
Malle-express du soir	10:00 P. M.	6:00 A. M.

Bureau pour contrats de fret et billets, 34 et 36 rue St-Charles.

R. H. GARRATT, Ticket Agent.
N. M. CARTER, Contracting Agent.
BARNARD BROWN, Gen'l Frt. and Pass Agt. N. O. and N. E. Nlle Orléans, Le.
T. S. WILLIAMS, Supt. N. O. and N. E. R. R. Nlle-Orléans, Le.
E. P. WILSON, Gen'l Pass. Agent; H. COLLBRAN, Gen'l Frt. Agt. Queen and Crescent Line, Cincinnati, Ohio.

22 janv—6m

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Vallée du Mississippi.

Les trains arrivent et partent de la gare du chemin de fer Jackson.

No 2 part à 5 h. P. M. No 1 arrive à 10 h. A. M
No 4 " " 11 A. M. No 3 " 3:10 P. M.

Le No 2 va jusqu'à Bâton-Rouge seulement. Le No 4 va jusqu'à Wilson, Lne., à 33 milles, au Nord de Bâton Rouge; fait jonction à Kilbourne, Lne., avec les chemins de fer Clinton & Port Hudson, et à Bâton Rouge, avec le steamer "Morning Star," pour Bayou Sara.

Les deux trains quittant la Nlle-Orléans font jonction à Burnside avec le steamer "Cliffer," pour Donaldsonville.

JOHN BRADLEY, Surintendant.

22 juin—

New Orleans and Mississippi Valley Railroad.

Trains arrive & leave from the Jackson passenger depot.

No 2 leaves 5.00 P. M. No 4 leaves 11.00 A. M.
No 1 arrives 10.00 A. M. No 3 arrives 3.10 P. M.

No 2 runs North only to Baton Rouge. No 4 runs to Wilson, La., 33 miles North of Baton Rouge, makes connection at Kilbourne, La., with Clinton & Port Hudson RR. and at Baton Rouge with steamer "Morning Star," for Bayou Sara.

Both trains leaving New Orleans connect at Burnside with steamer "Clipper," for Donaldsonville.

JOHN BRADLEY, Superintendent.

22 juin—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific, Star & Crescent, voie toute ferrée, composée de Morgan's L. & T. R. R., G. H. & S. A. System, et Southern Pacific Railway.

Départ ...... 1 P. M.
Arrivée ......11:30 A. M.

Chars-dortoirs entre Raceland, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Président
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.

17 mai 84—1 an

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE ET ST LOUIS.

VOIE DIRECTE, ANCIENNE ET SURE des chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est positivement la seule route sur laquelle il y ait des Chars-dortoirs palais de Pullman, de la Nlle-Orléans, et faisant des jonctions à la gare de l'Union à St-Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.

Des jonctions sont faites à la gare Union de St Louis par les trains allant directement à Omaha, Milwaukee, Burlington, San Francisco, Detroit, St. Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux Célèbres lieux de plaisance d'été du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord-Est

Les trains de la côte du chemin de fer de Louisville et Nashville, nommé maintenant l'Express de St Louis, ont prolongé leur cours jusqu'à Mobile, tout exprès dans le but de faire jonction avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, garantissant ainsi aux passagers certaines jonctions avec les trains allant à et venant de St Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.

Pour des mappes, des tableaux de départs et des informations spéciales, s'adresser en personne ou par lettre à R. W. GILLESPIE, agent-général du département des passagers au Sud, bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St Charles et Commune Nlle-Orléans.

R. W. GILLESPIE, Agent-Général au Sud, Nlle-Orléans, Lne.
J. C. WALLER, Agent-Général du départ des passagers Mobile Ala.

ASSURANCES

Etat Annuel des affaires de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 31 décembre 1883.

Primes incendie	$644,118 33	
Primes maritimes	227,403 48	
Primes de rivières	37,703 99—	$909,225 80
Primes acquises pendant l'année 1882		301,117 02
Total des primes		$1,110,342 82
A déduire—		
Réservé pour risques non échus	$216,697 92	
Primes remboursées	88,840 82	
Réassurances	167,917 84—	475,456 58
Primes acquises		$634,886 24
A ajouter:		
Intérêt sur placements	$33,383 42	
Sauvetage	7,712 48—	41,095 90
Revenu net		$675,982 14
A déduire—		
Pertes par le feu	$332,155 56	
Pertes maritimes	107,175 30	
Pertes de rivières	7,746 6	
Total des pertes	$447,077 51	
Réfaction, commissions, taxes, etc., dépenses	213,556 33—	$660,633 84
Profits nets		$ 15 348 30
A ajouter—		
Montant au crédit de profits et pertes après avoir payé aux actionnaires $50,000 de dividendes		88,205 15
Total du surplus		$103,553 45
A déduire—		
Pertes ajustées, non payées et en litige		58,438 46
Surplus net		$45,114 99

ACTIF, VALEUR DU MARCHÉ AU 31 DÉCEMBRE 1883.

Argent en banque	$94,189.36	
Bons 4 - 0/0 des Etats-Unis	48,000 00	
Bons de New Orleans Waterworks	26,000 00	
Bons New Orleans City Railroad Co.	27,500 00	
Bons New Orleans-Pacific Railway	1,220 00	
Bons Louisiana Ice Manufacturing Co	4,000 00	
Bons Levee Steam Cotton Press	24,720 00	
Bons Bataillon Washington Artillery	500 00	
Bons St Bernard Steam Engine	100 00	
Actions du New Orleans City Railroad Co	1,500	
Actions de la State National Bank	700 00	
Actions de la Valette Dry Dock Company	4,000 00	
Actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co	1,260 00	
Actions du New Louisiana Jockey Club	750 00	
Propriétés foncières de ville	63,581 00	
Billets 1re hypothèque	129,364 08	
Prêts sur demande	66,920 17	
Billets garantis par nantissement	10,000 00	
Billets à recevoir en règlement de primes	1,3 45	
Primes en cours de collection	110,149 44	
Dû par agents et en voie de transmission	916 65	
Comptes en suspens	283 36	
Dû par compagnies d'assurances pour réassurance	8,838 07	—$839,440 58

PASSIF.

Capital	$500,000 00	
Réserve pour primes non acquises	216,697 92	
Réserve pour pertes non ajustées et non payées	58,438 46	
Dividendes non réclamés	,370 50	
Dû à compagnies d'assurances pour réassurances	14,916 71	
Surplus net comme ci-dessus	45,114 99	—$839,440 58

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 11 janvier 1884. JAS. FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié plus haut, est vraie et correcte.

A. SCHREIBER, H. GALLY, CHAS. LAFITTE.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1884, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semestriel de cinq pour cent sur le fond capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1884.

DIRECTEURS.

JULES ALDIGÉ, H. GALLY,
THEO. BRIERRE, CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL, PIERRE POUTZ,
ANT. [illegible]RE, AD. SCHREIBER,
C. T. DUGA[illegible], CHAS. E. SCHMIDT,
FATJO, JULES TUYES.

Ligne de la gare du chemin de fer de Jackson.

Station de départ: Rue Magnolia, près de la gare du Chicago, St. Louis and New Orleans Railroad, autrefois chemin de fer de Jackson. Parcours: Rue [illegible] jusqu'à Carondelet, Carondelet, Bourbon jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'aux Champs-Elysées, 3ème district, en face de la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. Là, on peut prendre le train pour aller à Milneburg, sur les rives du lac.

Le retour s'opère par les Champs-Elysées, la rue Royale, la rue St.-Charles, Triton Walk, la rue Dryades et la [illegible] la passe, rue Royale, [illegible] St.-Louis.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

J. F. SCHRODER, président, NEWTON BUCKNER, A. DELVAILLE, RODOLPHE WOESTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit:

Actif	$4,407,600 24
Passif	2,670,383 48
Surplus	$1,737,216 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois de l'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
Nouvelle-Orléans, 31 [illegible]bre 88.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.

Quatorzième Etat Annuel.

Nouvelle-Orléans, le 18 janvier 1884.

Conformément à sa Charte l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1883:

Primes sur risques de feu		$499,834 93
Primes sur risques de mer		98,191 53
Primes sur risques de rivière		23,466 14
		$621,292 60
A ajouter — Primes non acquises de 1882 acquises en 1883		140,426 00
Total des primes		$761,718 60
A déduire - Primes sur risques non terminés	$15[illegible],474 00	
Primes remboursées	[illegible],258 02	1[illegible]3,732
Primes nettes acquises		$597,986 58
A ajouter—Intérêts et profits et pertes		14,137 13
		$612,123 71
Pertes payées sur les risques de feu	$26[illegible],759 05	
de marine	4[illegible],308 83	
de rivières	[illegible],144 02	
Pertes non ajustées	2[illegible],000 00	
	33[illegible],211 90	
Réassurances	10[illegible],410 32	
Réfaction (Rebate)	2[illegible],296 26	
Commission d'Agences	6[illegible],825 88	
Dépenses d'Agences	[illegible],486 69	
Taxes et Licences	[illegible],544 08	
Dépenses de Bureau	2[illegible],278 32	
Dépenses casuelles	[illegible],781 53	579,834 99
Bénéfice net		32,288 72
En moins — Dividende d'intérêts pour le 1er semestre de 1883, cinq pour cent, déclaré au 30 juin 1883		15,000 00
Balance des Bénéfices		$17,288 72

ACTIF.

200,000 Bons des Etats Unis 3 0/0, 70,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	$289,000 00
Argent en caisse	55,901 31
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississipi	15,000 00
Primes en voie de recouvrement	54,102 37
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe	37,953 87
Propriétés foncières	1,500 00
Prêts sur hypothèques	63,906 20
Effets à recevoir	3,368 32
Actions	3,840 00
Valeur de la balance du dépôt dans le New Orleans National Banking Association	5,119 68
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$532,091 75

PASSIF

Capital payé en plein	300,000 00	
Fonds de réserve	3[illegible],203 53	
Dividendes non réclamés	[illegible],125 50	
Pertes non réglées	2[illegible],000 00	
Primes sur risques non expirés	15[illegible],474 00	514,803 03
Surplus		$ 17,288 72

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.
LEON SERÉ, Secrétaire.

[Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.]

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 18 janvier 1884.

G. LEGARDEUR Jr, Notaire.

[illegible] tenue le 18 janvier 1884, il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de CINQ pour cent (5 0/0) pour le second semestre du capital de l'Association.

LEON SERÉ, Secrétaire.

DIRECTEURS:

HENRY ABRAHAM, TH. BRIERRE,
PIERRE LANAUX, THOS. WILTZ,
HY. TREMOULET, DAN'L WENDLING,
E. W HUNTINGTON, JOHN THIBAUT,
A. DENIS LANAUX, J. B. VINET,
A. LAMBERT, G. LANAUX.

MaraisStreetSteam Brewery

H. F. STURCKEN,

80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,

Entre Conti et St-Louis.

Ligne [illegible] des Fair Grounds.

Station de départ: rue du [illegible]. Parcours: [illegible] Dauphine jusqu'à [illegible] jusqu'à Broad, Broad jusqu'à [illegible] de la station [illegible] suivent la même route [illegible] tourner dans la [illegible] Dumaine jusqu'au Bayou St Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, [illegible] devant la porte des Fair Grounds [illegible] à la rue [illegible].—Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue St. Pierre, et principalement par [illegible] jusqu'à la rue de [illegible].

CHARTE.

ETATS-UNIS d'AMERIQUE

ETAT DE LA LOUISIANE, VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.

Qu'il soit connu que ce vingt-quatrième jour du mois de janvier de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la cent huitième, pardevant moi, Edgar Grima, notaire, dument accrédité et assermenté pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement en présence des témoins ci-après désignés:

Les différentes personnes dont les noms sont ici indiqués, lesquelles ont déclaré que, se fondant sur les dispositions des lois de cet Etat telles qu'elles sont contenues dans la Constitution et les Statuts Révisés, et sur les lois postérieures de l'Assemblée Générale relatives à l'organisation de corporations pour travaux d'utilité publique et dans un but de fabrication, elles ont convenu, en se liant et en s'engageant, mutuellement, et en liant aussi telles autres personnes qui pourraient plus tard s'associer à elles, de former et organiser une corporation pour les fins ci-après et en vertu des articles et stipulations exprimées dans cette charte.

ARTICLE I.

Le nom et le titre de ladite Corporation sera THE NEW ORLEANS CLARET MANUFACTURING COMPANY (Compagnie de fabrication de vin de la Nlle-Orléans). Ladite corporation possédera le droit de succession; elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivie en justice, avoir un sceau en sa qualité de corporation, qu'elle est autorisée à modifier à son gré, et dont le modèle sera fourni par la Direction; elle pourra posséder, recevoir, acheter, transférer, détenir, affermer, vendre, donner en garantie et hypothéquer, sous son nom légal, des biens meubles et immeubles; nommer, élire et désigner tels employés, directeurs, agents et administrateurs qu'exigeront l'intérêt et les nécessités de la corporation; faire, établir aussi bien que modifier, amender ou abroger, à son gré, tels règlements et sous-règlements qu'elle jugera propres à la bonne administration des affaires de la dite corporation; exercer, enfin, les pouvoirs, droits et privilèges conférés aux corporations ouvertes en vertu des lois de cet Etat, avec plein pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires à l'accomplissement des fins de la corporation.

ARTICLE II.

Le domicile de cette Corporation est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations et autres notifications légales seront adressées à l'administrateur, et, en son absence, au secrétaire.

ARTICLE III.

Le but pour lequel cette corporation est établie et la nature des opérations qu'elle doit exploiter consistent dans la fabrication du vin au moyen de raisins secs, la fabrication du vinaigre et celle de tels autres produits qui en découleront. Pour cela elle établira et exploitera une fabrique de vin. Elle achètera à l'étranger ou ailleurs des raisins secs et les autres matériaux nécessaires à la dite fabrication, elle acquerrera, établira et emploiera les machines et appareils nécessaires; elle exécutera tous les travaux et accomplira tous les actes se rapportant à la dite fabrication, ou en dépendant, et nécessaires pour remplir le but qu'elle se propose et qui est indiqué dans la présente charte.

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation est fixé à la somme de Quatre-vingt-huit mille dollars, divisée en huit cent quatre-vingts actions de cent dollars chacune. Les actions ne seront émises qu'après parfait paiement en argent ou en valeurs équivalentes, propriétés actuellement reçues ou acquises par la corporation, ainsi qu'en feront foi les certificats transférables sur les livres de la Compagnie seulement. Le Conseil de Direction de cette corporation aura la faculté d'augmenter ledit capital en tout temps, ou de temps à autre, jusqu'à ce qu'il atteigne mais n'excède pas deux cent mille dollars, et pourra émettre des certificats d'actions en conséquence.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de cette Corporation seront donnés à un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, chacun desquels possédera ou fera partie d'une maison commerciale possédant au moins dix actions du capital de la corporation; et l'élection des Directeurs se fera par scrutin au bureau de la corporation. Trois Directeurs formeront un quorum pour l'expédition des affaires. Le Conseil sera élu annuellement le second Lundi du mois de janvier, et, si c'est un jour de fête, le jour après, s'il n'est pas férié. Ce Conseil servira une année jusqu'à ce qu'il lui soit donné un successeur installé. L'avis de chaque élection sera publié dans un journal quotidien de cette ville, pendant quinze jours avant l'élection. A toutes les élections, une majorité des votes élira; et tout actionnaire aura droit à un vote individuel ou par procuration par action possédée par celui-ci; mais il ne sera permis à personne de voter avec des actions qui n'auront pas été transférées vingt jours avant le jour de l'élection. Dans le cas où l'élection des Directeurs ne se ferait pas le jour précisé, une nouvelle tentative aurait lieu après quinze jours d'avis, ainsi qu'il est pourvu pour l'élection annuelle. Toute vacance au sein dudit Conseil sera remplie par une élection entre les Directeurs.

ARTICLE VI.

Jusqu'à l'élection annuelle fixée au second lundi du mois de janvier 1885, les membres dont les noms suivent composeront le Conseil de Direction de la corporation: Emile L. Carrière, Désiré A. Chaffraix, Alphonse A. Lelong, Gilbert H. Green et Charles Cavaroc; et, durant le terme de ladite Direction, M. Charles Cavaroc sera gérant de la compagnie.

ARTICLE VII.

Le Conseil de Direction, à sa première réunion après l'élection annuelle, nommera un de ses propres membres gérant de la compagnie. Il nommera également un secrétaire et un trésorier ou une seule personne qui remplira les fonctions de deux offices, et tous les officiers, agents et commis qu'il jugera nécessaires. Le Conseil aura le pouvoir de remplir toutes les vacances qui se produiront dans son sein; de changer, de modifier ou de rappeler tous les règlements, ainsi que l'exigeront les circonstances pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il fixera le traitement du gérant, du secrétaire, du trésorier et des autres employés de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme excédant celle qu'il devra à la compagnie, s'il en doit une.

ARTICLE IX.

Cet acte d'incorporation peut être changé ou modifié, des additions peuvent y être faites, de même que cette corporation peut être dissoute à une réunion générale des actionnaires convoquée dans ce but, avec l'assentiment de ceux qui en posséderont les trois-quarts, comme montant, des actions du capital, après un avis préalable de trente jours de ladite convocation dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE X.

Lorsque cette corporation sera dissoute par l'expiration de sa charte ou autrement, la liquidation de ses affaires sera confiée à trois commissaires qui tiendront leurs mandats du Conseil de Direction, et qui agiront en cette qualité jusqu'à la parfaite clôture des affaires de la compagnie. En cas de mort, ou d'incapacité à servir d'un des commissaires, les deux autres continueront à agir; et, en cas de manque d'entente chez eux, ils auront recours à un arbitre

Ainsi fait et passé en mon étude, à la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus indiqués en présence de MM. George C. Andry et George Grima, tous deux de cette ville, juges compétents qui apposent ici leurs signatures avec celles des personnes comparues devant moi, après avoir entendu la lecture du tout ce qui précède.

(Signé) A. CARRIÈRE & SONS, D. A. CHAFFRAIX, A. A. LELONG, GILBERT H. GREEN, C. CAVAROC & SON, GUSTAVE PITOT, G. C. ANDRY, GEO. GRIMA.
EDGAR GRIMA, Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, pour et en la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède de la Compagnie de fabrication de vin rouge de la Nouvelle-Orléans, a été dument enregistré dans le livre 226, à la page 627 et suivantes.

Signé, GEO. GUINAULT. Sous-annotateur

Nouvelle-Orléans, Lne, 24 janvier 1884.

Une copie exacte de l'original enliassé en mon bureau.

EDGAR GRIMA, notaire.

Nouvelle-Orléans Lne. 24 janvier 1884.

MALADIES DE POITRINE GUÉRIES PAR LE

SIROP D'HYPOPHOSPHITE de CHAUX de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

Ce Sirop, le plus anciennement connu, produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On trompe le public si on ne lui donne pas un Flacon ovale et un Sirop rosé avec la signature de GRIMAULT & Cie. Il calme la Toux, fait disparaître les Sueurs nocturnes, guérit: les Bronchites, la Consomption, les Catarrhes, la Phthisie, et arrête la Fièvre lente qui détruit les forces du malade.

Dépôt, 8, rue Vivienne, à Paris ET DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Compagnie d'Assurances "TEUTONIA" DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Deuxième état de situation annuel.

Conformément aux dispositions de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

PRIMES REÇUES durant l'année expirant le 31 décembre 1883.

Risques d'incendie		$240,034 65
Risques maritimes		48,109 93
Risques de rivières		26,973 43
		$315,118 00
A déduire:		
Pertes sur l'incendie, payées	$53,402 76	
Pertes sur les mers, payées	18,327 09	
Pertes sur les rivières, payées	13,974 00	
Escomptes et commissions	38,710 84	
Réassurances	38,631 72	
Primes remboursées	13,921 01	
Agences et dépenses	1,584 47	
Taxes et licenses	11,585 36	
Dépenses, moins l'intérêt	1,675 32	
Pertes non ajustées	14,250 48	206,063 05
		$109,054 95
Réserves pour les risques non échus, 31 décembre 1883	$66,909 95	
Dix pour cent intérêt sur le fonds capital et 5 pour cent sur les primes de participation nettes	30,145 00	
Versement au fonds de réserve	5,000 00	
Réserves pour les pertes non ajustées	7,000 00	
	$109,054 95	

ACTIF.

Comptant en caisse	$45,166 71
Bons des Etats-Unis	95,850 00
Bons consolidés de la ville	43,125 00
Autres bons et factions	19,230 00
Prêts sur hypothèques	38,799 99
Bons à primes	13,106 41
Prêts sur nantissement	111,124 24
Primes en voie de perception	35,751 53
Immeubles, 35 rue du Camp	32,750 00
Meubles de bureau	1,000 00
	$436,903 88

PASSIF.

Capital-actions	$250,000 00
Fonds de réserve	80,000 00
Réserves pour des primes non échues	66,909 95
Intérêt et dividende non payé	1,098 45
Pertes non ajustées et non payées	21,250 48
Intérêt et dividende dû en janvier 1884	17,645 00
	$436,903 88

Ce qui précède est une copie juste et correcte des livres de la Compagnie.

WM. B. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice-Président.
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.

Fait et signé sous serment, devant moi, notaire
ANDREW HERO, Jr., Notaire.

Le Bureau des Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 10me jour de janvier 1884, mettant de côté une réserve de $5,000, a résolu de déclarer un second intérêt semi-annuel de CINQ pour cent, faisant DIX pour cent par an sur le capital-action; et un dividende de CINQ pour cent aux actionnaires, en outre des QUINZE pour cent de réfaction déjà accordé sur leurs primes de participation pour l'année finissant le 31 décembre 1883, payable comptant sur demande.

—DIRECTEURS—

H. BUDDIG, J. H. KELLER,
J. B. CAMORS, C. H. MILLER,
M. FRANK, JOHN NELSON,
E. FRANK, FRANK RODER,
R. FROTSCHER, J. E. RENGSTORFF,
F. FISHER, F. RICKERT,
H. R. GOGREVE, L. P. ROUQUETTE,
S. GUMBEL, A. G. RICKS,
A. J. GOMILA, WM. B. SCHMIDT,
GILBERT H. GREEN, H. SCHULTZE,
S HYMAN, LOUIS SCHWARZ,
KLUSU KEIFFER, X. WEISSEN

17me Etat de Situation Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances Germania DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Conformément aux exigences de sa charte, cette compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année finissant le 31 décembre 1884.

Primes sur l'incendie		$121,774 17
Primes sur les mers		7,055 49
Primes sur les rivières		4,523 09
Primes brutes pour l'année 1883		$133,352 75
Ajoutez les risques courant pour l'année 1882		30,212 30
		$163,565 05
Ajoutez l'intérêt et les profits et pertes	$28,675 61	
Moins les dépenses	10,652 83—	18,022 78
Total		$181,587 83
Pertes payées—sur les risques contre l'incendie	$49,712 05	
Sur les risques maritimes	1,040 01	
Sur les risques de rivières	268 69	
	$51,020 75	
Réassurances, réfactions et primes remboursées	45,461 72	
Taxes et [illegible]	5,017 36—	101,499 83
Profits		80,087 68
Réserve pour les primes non expirées	$35,430 00	
Réserve pour les pertes non ajustées et les pertes	10,916 87	
Dividende de cinq pour cent payé en juillet 1883	10,000 00	
Dividende de cinq pour cent dû en janvier 1884	10,000 00	
Fonds de réserve	11,800 00	
Surplus	1,941 11	
	$80 087 98	

ACTIF.

Billets reçus pour des primes	$850 00
Primes en voie de perception	27,476 62
Prêts et hypothèque	19,932 88
Prêts sur nantissements payables sur demande	27,250 00
Bons des Etats-Unis, de la ville et de l'Etat	90,090 00
Propriété No 51 rue du Camp et autres immeubles	69,097 74
Actions de Banque et autres	25,075 00
Meubles de Bureau	1,638 80
Argent en caisse et dans les banques	12,586 94
Total	270,987 98

Cet exposé est une copie exacte et juste des livres de la Compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Prés.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi à la Nouvelle-Orléans le 12me jour de janvier 1884.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 11me jour de janvier 1884, après avoir mis de côté $11,800 pour le fonds de réserve, a résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT, faisant DIX POUR CENT par an sur le capital et un dividende de DIX POUR CENT aux actionnaires, en outre de QUINZE POUR CENT de réfaction déjà payé sur leurs primes nettes de participation pour l'année finissant le 31 décembre 1883, payable sur demande.

Compagnie d'Assurances de POMPIERS De la Nouvelle-Orléans.

Bureau, 33 rue du Camp.

Neuvième Etat de Situation Annuel.

Conformément à l'article 10 de sa charte, cette compagnie publie l'exposé de ses affaires durant l'année expirant le 31 décembre 1883:

Primes reçues pour des risques d'incendie		$159,570 89
Primes reçues pour des risques de rivières		23,970 89
Primes reçues pour des risques maritimes		4,161 96
Total de primes reçues		$187,703 74
Moins—		
Pertes par l'incendie	$56,600 60	
Pertes sur les rivières	7,234 90	
Pertes sur les mers	849 60	
Réfaction	25,555 64	
Réassurances	15,489 60	
Primes remboursées	14,621 41	
Licenses et taxes	6,040 84	
Dépenses, commissions, loyer, Bureau des Réassureurs Fire Underwriters Association, Babcock et Corps de Patrouille, etc., intérêt, escompte et intérêt	20,757 35	147,149 44
Profits		$40,554 30

La compagnie a l'actif suivant:

Billets du capital-actions	$11,686 22	
Comptant en banque et en caisse	127,943 61	
Prêts sur collatéraux et hypothèques	164,967 63	
Billets à recevoir	18,361 56	
Installations, meubles de bureau	4,314 90	
Primes en voie de perception	36,178 57	—$363,452 89
Passif:		
Capital actions	$150,000 00	
Réserve pour primes non échues, fonds de réserve et surplus	180,825 15	
Pertes non ajustées	8,870 57	
Intérêt, dividendes, etc, ici déclarés et dividendes non réclamés, payables sur demande et au crédit des billets d'actions	23,758 17	—$363,453 89

Le bilan qui précède est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, le 16me jour de janvier 1884.
W. O. HART, Notaire.

NOUVELLE-ORLEANS, 16 jan. 1884.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants sur les profits nets de l'année finissant le 31 déc. 1883, à savoir:

DIX POUR CENT (10 pour cent) intérêt annuel; et CINQ POUR CENT (5 pour cent) intérêt-dividende sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT (15 pour cent) par an.

CINQ POUR CENT, au Fonds de réserve, conformément à la Section 3 de l'Article VIII de la Charte.

VINGT-CINQ POUR CENT (25 pour cent) dividende de participation aux assureurs.

I. N. MARKS, Président
T. PRUDHOMME, Vice-Président,
R. H. BENNERS Secrétaire.

Directeurs.

Jacob Alexander, C. Taylor Gauche,
A. A. Maginnis, Léon Bertoli,
Chas Bemard, T. Prudhomme,
R. H. Bierhorst, Alf. H. Isaacson,
C. Sporl, Peter Blaise,
Phil. Beck, A. H. Sieward,
P. Egan, I. N. Marks,
Otto Thomann, John Fitzpatrick,
Wash. Marks, Geo. Walters.

Chemin de fer de la rue du Canal, du City Park et du Lac.

Les wagons de cette ligne sont mus par une légère locomotive et vont de la rue du Canal au Fort Espagnol, sur le lac Pontchartrain: distance, environ sept milles. La voie est double d'un bout à l'autre, à l'exception de deux tronçons insignifiants. La station de départ est dans la rue du Bassin près de Canal. Les trains suivent la rue du Bassin jusqu'à la rue Bienville, la rue Bienville jusqu'à St-Patrick, St-Patrick jusqu'à la rive occidentale du Canal d'Orléans, à la jonction du Chemin de la Métairie à [illegible] Parc; ils longent ensuite le Canal d'Orléans (côté ouest) jusqu'au Lac Pontchartrain.

Pour le retour ils suivent la même route jusqu'au Parc, et le reste du parcours se fait ainsi: rue Bernadotte jusqu'à la rue Bienville, Bienville jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à Douane, Douane jusqu'à Bassin.

Ligne du Chemin du Bayou et du Marché Français.

La station de départ est la même que celle de "Levee and Barracks," rue du Canal, vis-à-vis la Douane. La même voie sert également aux deux lignes jusqu'à la rue de l'Esplanade où se trouve une voie double conduisant en ligne droite jusqu'au Pont du Bayou. Le retour s'opère par la même route, la voie du Bayou à la rue des Remparts étant commune à la ligne "Esplanade and Bayou Bridge" et à la ligne "Bayou and French Market."

Ligne des Fair Grounds et du Marché Français.

Station de départ: Levée près Dumaine. Parcours: Levée à Dumaine, Dumaine à Broad, Broad à la station de la rue Laharpe. Retour: Bayou à Broad, Broad à Ursulines, Ursulines au Marché Français.

Upper Magazine Line.

Station de départ, coin lower Magazine et Harmony. Les cars traversent la rue Magazine sur une double voie jusqu'à la rue St. Joseph.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Ce chemin de fer est un des plus anciens de l'Amérique: il a été inauguré il y a environ 46 ans. La voie a cinq milles de longueur et se dirige en ligne droite au Milneburg sur le lac Pontchartrain.

Ligne de la rue Claiborne.

Station de départ: rue du Canal, près la Levée. Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour: De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne (double voie) à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la rue la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera tôt ou tard une des plus belles avenues de la ville.

D'autres cars de cette ligne portant cette inscription "Canal and Common Street" partent également du pied de la rue Canal qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts. Ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Bassin et Canal.

Ligne de la rue Girod.

Station de départ: Rue du Canal près de la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre [illegible] et Tonti. Retour: Commune, Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à Carro[illegible], et Poydras, Poydras [illegible].

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE- ROUGH, PER 1,000 FEET

Sawn Tim No 1.	$15 00	Plank No 1.	$18 00
No 2.	11 00	No 2.	14 00
No 3.	10 00	No 3.	12 00
Scantling No 1.	14 00	Flooring No 1..	17 00
No 2.	11 00	No 2.	15 00
No 3.	9 00	No 3.	11 00
Ceiling No 1...	15 00	Weath Bds No1	14 00
No 2.	12 00	No 2.	11 00
No 3.	7 00		
Boards, No 1...	15 00	Nords No 2.	12 00
No 3.	10 00	No 4.	9 00

YELLOW PINE —DRESSED

Flooring, No 1.	20 00	Ceiling, No 1...	18 00
No 2.	17 00	No 2.	14 00
No 3.	14 00	No 3.	10 00
Weath Bds No1	15 00	Boards, No 1...	17 00
No 2.	12 00	No 2.	15 00
Boards, No 3..	13 00	No 4.	10 00

CYPRESS—ROUGH

Boards, No 1..	22 00	Boards, No 2...	20 00
No 3.	18 00	No 4.	15 00
No 5.	12 00	No 6.	11 00
Dimensions No1	20 00	Dimensions No 2	18
No 3.	15 00		
Dr'ed Bds No 1.	30 00	No 4	18 00
No 2.	25 00	No 5.	15 00
No 3.	20 00	No 6.	14 00

WHARF TIMBER

No 1.	8	No 3.	7
No 2.	9		

MAHOGANY TIMBER

No 1.	10	No 3.	7
No 2.	9		

S CEDAR TIMBER

No 1.	10	No 3.	6
No 2.	8		

WALNUT LUMBER

No 1.	100 00	No 3.	60 00
No 2.	90 00		

OAK LUMBER

No 1.	60 00	No 3.	40 00
No 2.	50 00		

SHINGLES

No 1.	3 75	No 2.	3 00
No 2.	3 50		

LATHS

Per 1,000.	1 00		

BRICK—PER 1,000

River—Choice..	10 00	Prime m'cb	8 25 à 8 50
Good.	8 00	Merchantable..	7 75
Lake—Paving.	12 00	Lake—B'ing	8 25 à 8 50
Arct.	8 00	ICRRd—Pa'ing	13 50
ICRRd—Buil'g			

LIME—PER BBL

Alabama.	1 25	Western.	1 50

PLASTER

Calcined.	1 75		

CEMENT

Portland.	3 50	Rosendale.	1 00
Western.	1 35		

SAND

River.	—	Yellow.	30
White.	42½		

SLATE—PER SQ

Bangor.	6 98	Virginia.	—
Chapman.	—	Pennsylvania.	—
Western.	—		

HAIR—PER LB

Plaster.	5 à 6		

TILES—EACH

Fire.	50	Ridge.	13

IRON

Bars round and Square—1 to ⅞ in p 100.	2 35
Flat, 1 to 4½ inches.	2 85
Bands, light, ⅜ to 6x¼ inches.	2 85
Heavy, 3/16 to 6x¼ inches.	2 65
Hoops ⅝ to 9/16 No 17 to 20 G p lb..	5½
Sheet Nos 10 to 14 G.	5¼
Galvanized, No 26 G.	8 à 10
Roofing.	
Pig p ton.	
Nails, 10d, per keg.	2 70
Spikes, cut, per keg.	2 95
Wrought.	

TIN—PER BOX

Roofing, 1x20x28 inches.	16 50		
I C do.	12 0	1x14x20.	9 00
I C I x14x20.	6 00	Block, p lb.	27

COPPER

Roofing per lb.	32
Brazier's sheets 12 lb and over.	26

BRASS

Sheet, p lb.	25

ZINC

Sheet, p lb.	7½

LEADS

Pig p lb.	5½	Sheet, p lb.	7
Pipe p lb.			

PAINTS

W'te Lead pure.	6½	Red painted.	8
Red extra.	7½		

OILS

Linseed, raw, p gl	59	Linseed boiled.	62
Lard winter.	90	Lard No 1.	
Cotton Seed.			

TURPENTINE

Per gallon.	35

VINS ET LIQUEURS

ALCOOL—le gallon	$2 37 à	2 40
BRANDIES—Du pays, le gallon	$3 00 à	3 50
Pêche—vieux, le gallon	1 10 à	1 25
Pomme	2 25 à	2 75
Cognac importé—1877, le gal.	4 80 à	—
1872	5 50 à	—
1870	5 75 à	—
1866	6 50 à	—
1860	7 40 à	—
1856	8 00 à	—
1848	10 50	—
Otard Dupuy & Co's Cognac do do do do 1878	5 50 à	—
do do do do 1870	7 00 à	—
do do do do 1854	9 00 à	—
do do do do 1848	10 25 à	—
Bisquet, Dubouche & co, cognac 1878	4 50 à	—
1870	5 50 à	—
1848	9 00 à	—
GENIEVRE—Du pays, de New-York ou de Philadelphie, par galon	1 90 à	
Hollande, par gal.	2 75 à	2 85
Sir Robt. Burnett's Old Tom..	3 15 à	3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse	8 50 à	9 00
Holland, par caisse	7 50 à	
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 p. c. de preuve, par gal.	à	1 15
Ouest	1 15 à	1 17
Bourbon	1 40 à	3 50
Seigle	1 50 à	3 50
Ecosse, importé	4 00 à	4 25
Irlandais importé	4 00 à	4 25
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts par doss.	27 00 à	—
M. Canneaux Fils, quarts	30 00	
M. Canneaux Fils, pints	32 00 à	—
Piper Heidsieck qts par douz.	28 00 à	
Krug & co, qts par douz.	22 50 à	2 0
[illegible] — Sillery Mousseux, par douz.	24 00 à	—
Cremant [illegible] par douz.	28 50 à	—
Pintes, $2 en plus		
G H Mumm's & Co Dry Verzenay	24 75 à	—
Extra Dry	28 50 à	—
VINS ROUGES—Californie Claret, le gal.	60 à	65
Zinfandel, No 1 le gal.	70 à	75
Clarets importés — Ordinaire par bar.	57 00 à	60 00
Clarets de famille, le bar	70 00 à	80 00
Clarets fins, le bar	90 00 à	175 00
Médoc, la caisse	6 00 à	—
St. Julien, la caisse	6 50 à	—
Margaux, la caisse	7 00 à	—
Pontet Canet, la caisse	10 00 à	—
Larose, la caisse	12 00 à	—
Léoville, la caisse	12 00 à	—
Chateau Laffitte, la caisse	24 00 à	—
Ordinaire, la caisse	3 20 à	3 50
Château Dillon, p. cask	125 à	
Blanquefort p. cask	105	—
Château Dillon p. caisse	7 50 à	—
New Orleans claret par barillet	48 00 à	—
boîte	2 80 à	
Malaga par barillet	55 00 à	
VIN BLANCS — California, le baril	57 00 à	58 00
Importé de famille, la bar	65 00 à	80 00
Importé, fin, la bar	90 00 à	175 00
Graves, la caisse	6 00 à	—
Sauternes, la caisse	6 50 à	—
Haut Sauternes, la caisse	10 00 à	—
Latour Blanche, la caisse	18 00 à	—
Chateau Yquem, la caisse	24 00 à	30 00
Ordinaire, a caisse	3 50 à	—
Muscat, la caisse	4 25 à	6 50
Madère, Cette, le gal	1 00 à	1 10
Madère, genuine fine, le gal..	3 50 à	5 00
Madère, la caisse	12 00 à	25 00
Sherry Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Sherry Genuine Xérès, le gallon	1 50 à	5 00
Sherry, la caisse	9 00 à	25 00
do très vieux port	6 05 à	—

CHEVAUX ET MULETS

Prix du Marché.

Chevaux communs	$ 80 à 125
Bons chevaux de trait	125 à 160
Chevaux de selle et de voiture	175 à 250
Mulets petits et communs	110 à 145
Mulets, qualité moyenne	165 à 200
Mulets pour rivières	145 à 170
Mulets, première classe	200 à 225
[illegible] mulets de ville	25 à 2[illegible]

FEUILLETON.

No 30 Commencé le 24 mai.

LE Diamant Rouge

TROISIÈME PARTIE.

L'ETOILE DE TELHÉ-SWANY,

—PAR—

Adolphe Racot & Georges Pradel.

Suite.

—Tenez-vous tranquille, que je vous dis; de ce côté-là, vous êtes paré. Mais méfiez-vous, car ce n'est pas un milord tout pur! c'est un Indien et, avec ces gaillards-là, voyez-vous, les duels, les lois de l'honneur, tout le tremblement, ils s'en soucient comme d'une vieille gaffe. Voilà pourquoi le père Leduc n'est pas bien dans ses amures.

Quant à Myarine, de son côté, il continuait à témoigner son mécontentement à sir Gérald.

—Un duel! répétait-il; un duel, tu m'as trouvé que cela? Mais tu ne pouvais donc pas l'attendre dans un coin et l'étrangler où l'égorger toi-même?

—Mais vous avez été le premier, répliquait sir Gérald, à me parler de ma force à l'épée et au pistolet, de mon agilité, de ma force nerveuse?

—Certainement, continuait le féroce Indien, ce sont bien là mes paroles. Je t'ai rappelé tous les avantages que tu peux apporter dans une lutte, mais dans une lutte contre un ennemi désarmé, et pas dans une lutte à armes égales!

—A armes égales! protesta Norton, à armes égales! Venez, maître, et vous verrez si j'ai profité de vos leçons!

Et entraînant Myarine dans la grande serre où le lecteur a déjà pénétré à la suite de Fenquières, il alla se placer sous un grand bananier. Il avait enlevé à une panoplie un pistolet de tir.

Une de ses perruches violettes de Java, qui volent avec une rapidité vertigineuse, traversa bientôt l'espace à vingt pas devant lui.

Norton ajusta à peine, le coup partit, et la perruche, arrêtée en plein vol, tomba la tête coupée par la balle.

—Voyez, dit-il, avec orgueil.

—C'est fort bien, répondit Myarine en hochant toujours la tête, c'est net et juste, mais un homme, cela se manque.

Et comme Gérald ne pouvait réprimer un mouvement d'incrédulité:

—Tu doutes, malheureux. Eh bien! écoute-moi. Tu sais si, moi aussi, j'ai l'œil prompt et la main sûre.

—Oui, maître, auprès de vous je ne suis qu'un pauvre élève.

—Eh bien! le misérable pirate qui a enlevé l'Etoile de Telhé Swany, je l'ai tenu par deux fois à deux pas, tandis qu'il exécutait son exécrable sacrilège. Je l'ai tiré, je l'ai manqué....

Ce que Myarine ne savait pas, c'est qu'il n'avait pas du tout manqué Harnave alors que celui-ci avait enlevé le diamant rouge, et que si le pirate n'avait eu dans sa vareuse une véritable armure de diamants et de pièces d'or, armure dans laquelle étaient venues s'aplatir les deux balles de Myarine, il eût été infailliblement tué.

—Donc, conclut le maître, un homme ça se manque.

Et comme pour répondre à ses sombres pensées, il s'éloigna en murmurant;

—Non, il ne se battra pas.

XX

COMMENT L'EXISTENCE DE TOUPINEL FUT EMPOISONNÉE

On se souvient que le baron d'Arnheym apprenait chez Nadèje l'arrestation de l'intense Oscar. En même temps il savait que le comte Panhoff renonçait à l'acquisition du diamant rouge; enfin, en rentrant à son hôtel, le parquet lui signifiait que son fils, c'est-à-dire l'héritier de son nom, était sous le coup d'un procès infamant.

L'accès de la Bourse lui était interdit, les différences inouïes n'avaient pu être naturellement payées, puisque c'est seulement sur le comte Panhoff qu'il comptait pour liquider son énorme passif et ressaisir cette fortune qui, pendant vingt années, lui avait constamment souri, mais qui aussi, en quelques semaines, venait complètement s'écrouler sous ses pieds.

—La lutte est rude, murmura-t-il. Ils y ont mis le temps, mais elle n'en est que plus terrible.

"Le malheur marche par troupe," dit un proverbe persan. Harnave sentait mieux que quiconque la vérité de ce proverbe. De quelque côté qu'il se tournât, il se heurtait à un malheur.

Et cette situation, cette dégringolade était d'autant plus pénible que, dans le succès, il s'était souvent montré arrogant et hautain. Dur, violent, implacable, il avait marché droit devant lui, dans cette forêt de Bondy qui s'appelle le monde des affaires, frayant sa voie comme un sanglier qui passe, et n'ayant qu'un sourire de dédain pour les éclopés et les vaincus. Il en avait fait des pauvres! il en avait ruiné des faibles! et voilà que tout d'un coup il devenait faible, pauvre, ruiné à son tour.

Il se promenait dans sa chambre comme un félin dans une cage, se heurtant aux meubles, nerveux, enragé, l'œil fixe, cherchant encore, cherchant sans cesse. Rien! tout craquait! tout se brisait entre ses doigts!

Dans cette chambre, où nous avons assisté à l'agonie du malheureux domestique, un coffre-fort en métal était scellé dans le mur.

Plusieurs fois déjà le banquier en avait fait jouer le secret et les serrures, plusieurs fois il avait fouillé de ses mains fiévreuses dans des liasses de papiers aujourd'hui sans valeur. Ce coffre avait contenu des factures et que de millions avaient passé par là! Il ne restait rien, quelques billets de mille francs à peine, somme insignifiante, et c'était tout.

—Et dire que j'ai là vingt millions, cria-t-il en se tordant les doigts!

Il poussa un ressort caché dans le coffre-fort lui-même. Celui-ci tourna sur place laissant voir un second coffre plus petit que le premier, complètement incrusté dans la muraille. Ce fut avec bien des précautions que le banquier fit mouvoir le mécanisme compliqué et dangereux qui défendait l'accès de cette cachette.

C'est là qu'était le diamant rouge. Dans un écrin de velours grenat, l'Etoile de Telhé-Swany reposait telle qu'elle avait été enlevée de la pagode.

Il y avait un contraste étrange entre cet homme ruiné et cette pierre représentant une valeur fantastique. Les fulgurations que lançait cette gemme sans pareille semblaient des éclats sardoniques; le diamant se moquait du pirate. Il était pauvre et ruiné avec une telle fortune. Dans ses doigts, c'était, à ce moment, moins que rien, et pour lui, l'Etoile de Telhé-Swany valait autant que le dernier caillou du chemin.

Harnave, en regardant le diamant, devenait hideux, un rictus sinistre contractait ses lèvres qu'une écume de rage venait de franger, ses yeux fixes, terribles ne quittaient pas les rayons de la pierre. Il lui montrait le poing, il l'insultait!

—Les imbéciles! bégayait-il, les idiots! je la donnerais pour 10 millions. Les brutes! Ils ne savent pas ce qu'ils perdent. Pour cinq millions! Pour deux! Pour deux millions! Il vaut vingt fois, cent fois peut-être. Deux millions! qui est-ce qui n'a pas deux millions? Pour un! un seul million! Avec un million, je me relèverai! Un million!...

Ce chiffre qu'il répétait malgré lui, ramena sa pensée vers Nadèje. Un instant il l'avait oubliée. Mais la passion reprenait vite ses droits et imprimait à nouveau ses ongles féroces dans le vif de son cœur.

—Non, dit-il, un million ne me servirait de rien. Il m'en faut au moins deux, puisqu'un million, elle le veut. Elle le veut! mais elle ne l'a pas encore. Et elle m'a chassé! Comment la voir sans le lui apporter? Et quand je ne la vois pas, je ne suis plus. Je ne sais plus rien, je ne vois plus, je suis un cadavre qui marche, une brute. Oh!...

Et il passa sa main sur son front mouillé. Il mit l'autre main devant ses yeux comme pour les protéger. Arrivé à ce degré d'énervement, les lueurs du diamant rouge le faisaient souffrir.

Fermant l'écrin, il replaça les deux coffres l'un devant l'autre, et sortant d'un pas fiévreux, il se dirigea vers la rue de la Paix.

Un nouvelle idée venait de surgir de son cerveau. C'était peut-être le salut. Il retournait chez Toupinel. Le vieil Arthur avait toujours eu une envie folle du diamant. Il allait le lui offrir à vil prix. Pour deux millions! moins que rien. Avec deux millions!... il pouvait encore faire bien des choses. D'abord à Nadèje; avec l'autre il connaissait assez de triture des affaires pour savoir qu'avec ce point d'appui, il pouvait en peu de temps se mettre à flot.

Un soupir de soulagement s'échappa de sa poitrine, quand le domestique lui eut répondu que M. Toupinel était chez lui.

Il entra après s'être fait annoncer. Arthur était assis devant un bureau et mettait en ordre de nombreux papiers. Il ne se dérangea point pour recevoir le banquier. Il souleva seulement un bonnet de velours noir, appelé bien indûment bonnet grec, car les descendants de Périclès et d'Aristide n'ont jamais eu à se reprocher l'invention de cet horrible casque. Puis, sa salutation se borna à un simple:

—Serviteur, monsieur le baron.

Cela dit, il continua à s'occuper de ses paperasses.

Cet accueil plus que sommaire décontenança tout d'abord le baron d'Arnheym. Cependant, se remettant aussitôt, il engagea immédiatement l'action.

—Toupinel, dit-il d'un ton qu'il essayait de rendre dégagé, en cachant les tortures qui lui rongeaient le cœur. Toupinel, je viens vous proposer une affaire.

—Je suis aux ordres de monsieur le baron, répliqua le joaillier, en regardant par-dessus ses lunettes son interlocuteur.

—Comprenez-vous, Toupinel, que cet imbécile de Panhoff ne veut plus de mon diamant? Il me fait répondre que ses intentions ont changé.

Je comprends cela, fit le vieil Arthur à voix basse. Puis, se reprenant tout haut: C'est une trop grosse affaire.

—Alors, comme j'ai un impérieux besoin d'argent, je ne vous le cacherai pas, d'autant plus que vous devez le savoir.

—Je le sais, monsieur le baron.

—Je me suis dit que j'allais venir retrouver ce cher Toupinel, et que, lui donnant la préférence, je serais excessivement coulant avec lui. Qu'en dites-vous? Est-ce une bonne idée?

—Je ne dis rien, monsieur le baron.

—Comment! vous ne dites rien! Vous ne trouvez pas que c'est une affaire superbe? Vous-même ne m'avez-vous pas avoué que toute votre vie vous aviez désiré posséder une pierre incomparable? Dans ces derniers temps, ne m'avez-vous pas encore dit que la grosseur du chiffre vous arrêtait seule?...

—Parfaitement, monsieur le baron, parfaitement.

—Eh bien! quand je vous répète que je serais excessivement coulant sur le chiffre, quand je viens vous offrir pour... voyons, Toupinel, réfléchissez... pour trois millions, ce qui vaut je ne sais point moi-même combien de fois plus.

—Ah! monsieur le baron! c'est si grave!

—Qui est-ce qui est grave?

—Une si grosse affaire.

—Mais vous ne rêviez que de cela.

—Je ne dis pas, je ne dis pas, mais pas dans de conditions semblables.

—Quelles conditions! c'est pour rien, trois millions.

—Trois millions! et Arthur poussa un gémissement comme si l'énormité de ce chiffre lui causait une sensation douloureuse.

—Mettez en deux, là! fit le baron d'Arnheym en serrant les poings, deux millions! êtes-vous content? Vous ne voudriez pas moins, Toupinel, ce serait une duperie.

Depuis quelques instants, le vieil Arthur paraissait excessivement embarrassé. Il regardait à droite et à gauche, en donnant des marques évidentes de frayeur. Il mettait, ôtait, remettait son affreux bonnet noir, s'essuyait le front, enlevait ses lunettes... Ensuite, il se décida à répondre à son interlocuteur.

—Ecoutez! monsieur le baron, c'est impossible.

—La raison?

Toupinel chercha un instant avant de répondre:

—Je ne pourrais jamais me défaire d'une aussi grosse pierre.

—Eh bien! fit le banquier en se levant, ne pouvant plus se contenir, découpons-la, détaillons-la, en la débitant, —et vous avez sous la main des praticiens qui peuvent faire cela en quelques heures,—nous aurons vingt diamants qui représenteront encore une grosse valeur. Nous les écoulerons chez d'autres bijoutiers, et vous toucherez une grosse commission.

—Non, non, monsieur le baron, cria Arthur, complètement affolé, non, je vous le répète, je ne veux pas m'occuper du diamant rouge.

Se levant alors, il alla voir si la porte de son cabinet était bien fermée. Il regarda l'escalier, puis à droite, puis à gauche, comme pour s'assurer qu'aucun témoin ne pouvait l'entendre, puis il revint auprès du banquier et lui glissa dans l'oreille ces mots prononcés avec une inflexion de voix qui, en d'autres circonstances, eût été du plus haut comique:

—Il y va de ma vie.

—Toi aussi! cria Harnave, hors de lui, tu obéis à Myarine.

—Je ne sais pas qui c'est, répliqua Toupinel, je ne veux pas le savoir. Je sais seulement une chose, c'est que depuis quatre jours, je ne vis plus, je ne dors plus, je ne mange plus. Mon existence si tranquille et si douce est perdue, grâce à votre diamant. Il est venu ici un homme, à cette place, et il désignait le siège que le banquier occupait un instant auparavant. Cet homme noir, car il était noir, s'est présenté très poliment pour acheter des diamants. Cela fait, il a fermé cette porte, puis il m'a dit: "On vous a proposé déjà un gros diamant. M. d'Arnheym, banquier. Il reviendra vous l'offrir.... Souvenez vous bien que si vous achetez cette pierre, si vous y touchez, si vous servez d'entremetteur pour la vendre, personne au monde ne saurait vous préserver des plus grands malheurs. Inutile d'aller prévenir la police. Ce serait peine perdue; avant qu'une dénonciation ne lui parvint, vous seriez frappé à mort par une main invisible.

—Et c'est la peur qui vous arrête?

—Je voudrais bien vous y voir. Ce n'est pas tout. Et avant de s'en aller, l'homme noir, il m'a dit: "On a l'œil sur toi." Oui, monsieur le baron, il m'a répété, et il m'a répété: "Oui, on a l'œil sur toi; et si tu bronches, tu seras empoisonné; tes entrailles seront tordues par le plus subtil des toxiques et tu mourras en hurlant comme un chien enragé, dans les plus horribles souffrances. Voilà ce qu'il m'a dit, monsieur le baron, puis il s'en est allé.... et je ne l'ai pas retenu.

— Il y a d'autres joailliers à Paris, dit Harnave, en abandonnant Toupinel.

Et il sortit précipitamment.

XXI

OU BUTLER SE TROMPE.

La nature et la jeunesse avaient pris le dessus.

Un matin, le médecin qui soignait Eliane avait déclaré à Mme Bousquet que sa fille pouvait être transportée chez son père. Et immédiatement la mère d'Henri, malgré le chagrin qu'elle éprouvait à quitter cette enfant, à laquelle elle avait voué une affection profonde; malgré la douleur qu'elle ressentait en la voyant rentrer dans la maison maudite de son père, l'avait ramenée elle-même à cette demeure, et après l'avoir embrassée bien tendrement, bien tristement, l'avait quittée sur le seuil.

Les enfants ne sont point responsables des fautes de leur père. Eliane, surtout, ne pouvait hériter des crimes et des vices du sien. Elle était si calme, si sereine, si pure, si chaste, si pieuse sans ostentation, qu'il était impossible de la voir sans l'aimer. Elle aussi, elle aimait! Elle aimait d'un amour profond, sacré, et il faut bien le reconnaître, elle avait bien choisi l'élu de son cœur.

Au milieu de la vie facile des ateliers, Henri était resté simple et bon, et son amour exclusif pour Eliane n'était comparable qu'à l'adoration qu'il portait à sa mère. C'est qu'elle avait été si bonne aussi, celle-là, si tendre! il lui avait coûté tant de larmes, tant de peines, tant de labeurs ingrats et de nuits sans sommeil! Oh! oui! il l'aimait bien, et l'on peut dire que ces trois êtres, la mère, la jeune fille et le fils étaient réunis dans une même affection indissoluble.

Le baron d'Arnheym accueillit sa fille comme s'il venait de la quitter depuis la veille. Sa fille! Elle n'existait pas pour lui. Dans le cœur de l'aventurier, il n'y avait place que pour deux sentiments également terribles: son amour pour Nadèje, sa haine féroce pour ses ennemis. Que lui importaient donc les caresses d'une petite fille qu'une indisposition plus ou moins grave avait tenue éloignée de chez lui? Elle rentrait, voilà tout. Elle allait reprendre le cours régulier de son existence si peu encombrante, si peu gênante et surtout si peu bruyante. Il lui mit au front un froid baiser de convention et cela fait, retourna dans son cabinet de travail, là où il pouvait chercher en paix des moyens de défense et de combat.

La jeune fille ne put s'empêcher de faire une comparaison entre la tendresse réelle qu'elle venait de quitter, entre les caresses de cette pauvre femme qui ne lui était rien, et cette froideur glaciale de son père, de ce père dont elle avait peur, qui la faisait frissonner à son approche, et que cependant elle eût voulu tant aimer.

Avant de la quitter, le père prit une précaution que lui dictait son indomptable et invincible orgueil.

(A continuer.)

Le pendant du mot connu: "On est fier de s'appuyer sur un bras qui porte une épée à la ceinture"

Nous lisons dans un journal du soir:

"Il est malheureusement certain que la contagion arrive avec la rapidité d'un express qui renverse monts et murailles!"

M. Prudhomme se promène à la campagne avec son fils:

—Papa, comment appelles-tu ces arbres si longs et si maigres?

—Ce sont des peupliers, mon enfant.

—Et à quoi ça sert, papa?

—Mon fils! on les coupe, on les scie et on en fait des planches de sapin.